

Nombre de
Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **17**

pouvoirs : **10**

OBJET :

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE -
ASSOCIATION
« CLUB
D'ÉDUCATION
CANINE »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2025-49

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 15 décembre**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2025.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Mireille NOGUET, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Fleur GOSSELIN a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Club d'Éducation Canine est une association aiglonne dont l'objet est l'éducation et la sociabilisation canine. Ainsi, elle conseille ses adhérents pour l'éducation et le dressage de leurs chiens.

En outre, l'association prépare aux compétitions sportives dites « ring ». Elle organise chaque année un concours d'envergure sur son terrain situé près de l'aérodrome L'Aigle/Saint Michel.

Le Club d'Éducation Canine a fait connaître l'état de dégradations d'un des deux chalets situés sur son terrain. Cet équipement est indispensable au stockage du matériel du club, mais également à l'accueil des adhérents et des participants lors des compétitions.

Dans ce cadre, et afin de remplacer le chalet vétuste par un nouvel équipement, le Club d'Éducation Canine sollicite l'aide financière de la Ville de L'AIGLE.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un
montant de 5 000 € au Club d'Éducation Canine.***

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,




Philippe VAN-HOORNE